

Département Juridique-Courses / Service des Licences**Votre interlocutrice :**

Marie ROLLAND

01 49 10 20 56

mrolland@france-galop.com

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une notice explicative ainsi que les documents destinés à la constitution d'un dossier d'autorisation d'éleveur-entraîneur et propriétaire.

Vous voudrez bien compléter et nous retourner votre demande accompagnée des pièces suivantes :

- Le formulaire de demande d'agrément.
- Le formulaire de première demande d'autorisation d'éleveur-entraîneur mentionnant l'adresse et un descriptif des installations d'entraînement.
- Les deux attestations ci-jointes d'aptitude du demandeur à la préparation des chevaux en vue des courses publiques.
- Une déclaration sur l'honneur certifiant que vous êtes propriétaire des installations d'entraînement envisagées.
- La liste des chevaux dont vous êtes le naisseur et susceptibles d'être déclarés sous votre entraînement.
- Une lettre de motivation expliquant les raisons de votre demande d'agrément.
- Un Curriculum-Vitae indiquant vos connaissances et expériences acquises dans le domaine hippique.
- Un justificatif de votre activité professionnelle.
- Deux photographies (format d'identité) avec votre nom indiqué au verso.
- Une copie recto-verso de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer).
- Un relevé d'identité bancaire.
- Une copie des justificatifs de revenus fiscaux d'activité et de patrimoine de l'année précédant le dépôt de la demande.
- Un virement bancaire (*) ou chèque à l'ordre de France Galop d'un montant de **1 840 € TTC** destiné à couvrir les frais suivants :

- | | |
|--|--|
| - Provision de compte : 1 300 € | - Droit d'enregistrement des couleurs : 96 € |
| - Frais de dossier propriétaire : 186 € | - Frais administratifs annuels : 34.80 € |
| - Frais de dossier autorisation d'éleveur-entraîneur : 186 € | - Cotisation sociétaire : 37.20 € |

(*) Nos références bancaires :

Société Générale, Paris Rive Gauche Entreprises

Tour Montparnasse 25ème étage

33 avenue du Maine

75755 PARIS CEDEX 15 (France)

IBAN: FR76 30003 03764 0005010001637**Swift : SOGEFRPP RIG**

- Les frais de stage d'un montant de **364 € TTC** seront à régler directement à l'A.F.A.S.E.C.

Les fonds de formation continue peuvent dans certains cas prendre en charge ce montant. L'A.F.A.S.E.C. est susceptible de vous renseigner dans ce domaine.

Deux stages sont organisés chaque année (mai & octobre), chacun précédé d'un contrôle des connaissances hippiques.

Les dossiers complets de candidature devront être déposés **avant le 1^{er} janvier** pour le contrôle des connaissances hippiques **du mois de mai et avant le 1^{er} juin** pour celui **du mois d'octobre**. Le nombre de places étant limité, l'inscription au stage se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Votre dossier complet est à nous retourner :

-par email (documents au format pdf ou jpeg) à l'adresse suivante : mrolland@france-galop.com

ou

-par courrier postal à l'adresse suivante : **France Galop – Service des Licences – 15 Boulevard de Douaumont – CS 64440 – 75819 PARIS CEDEX**

Compte France Galop N°: C (à compléter si vous avez déjà un numéro de compte à France Galop)

Madame, Mademoiselle, Monsieur ⁽¹⁾

Nom:

Prénoms:

Nom de jeune fille:

Né(e) le : à : Nationalité :

Fils, fille ⁽¹⁾ de: et de :
Prénom & nom du père *Prénom & nom de jeune fille de la mère*

Adresse:

Code postal: Ville : Pays:

Téléphone: Portable: Fax :

Email ⁽²⁾ :

Situation de famille et professionnelle

Demandeur

Conjoint (e)

Célibataire

Nom :

Pacsé (e) Marié (e) le

Prénom :

Divorcé(e) le

Né(e):

Veuf (ve)

A :

Nombre d'enfants.....

Nationalité.....

Profession.....

Profession.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

.....

.....

Nature de l'activité de l'entreprise.....

Nature de l'activité de l'entreprise.....

.....

.....

Statut fiscal en France ⁽¹⁾ : Résident Non-Résident

Si Non-Résident : UE Hors UE

Etablissement stable en France ⁽³⁾ Oui Non

T.V.A. ⁽¹⁾ : Assujetti Non-assujetti N° de T.V.A. :

Statut dans le cadre de l'activité de courses : Particulier Professionnel

Disposez-vous d'un agrément au TROT ? Oui Non Si oui, le(s)quel(s) :

J'atteste sur l'honneur être légalement imposable à la Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis le et donne mandat à la société FRANCE GALOP d'établir en mon nom, des factures correspondant aux prix et primes gagnés. Je m'engage à communiquer à France Galop toute modification de mon statut fiscal à l'égard de la T.V.A.

Je demande que mes coordonnées gérées par votre système d'information soient strictement réservées aux échanges de courriers en provenance de FRANCE GALOP.

Fait à Le:

Signature:

(1) Cocher la case correspondante

(2) A compléter obligatoirement pour la transmission de vos relevés de comptes par email au format pdf

(3) Etablissement stable en matière de TVA, preneur ou prestataire de services, dont l'objet social vise les activités de courses hippiques

1^{ère} demande d'Autorisation d'Eleveur-Entraîneur

Nom:

Prénom (s):

Né (e) le : à

Domicile :

Code Postal : Ville :

..... Téléphone : Télécopieur :

Téléphone du lieu de travail : Portable :

ETABLISSEMENT D'ENTRAINEMENT

Adresse des écuries :

.....

..... Téléphone : Télécopieur :

Autre(s) entraîneur(s) occupant l'établissement :

.....

Adresse des pistes :

.....

Nombre de boxes : Description des pistes

.....

Kilométrage entre le domicile et le lieu d'entraînement :

JOINDRE UN PLAN SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

ATTESTATION POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ELEVEUR-ENTRAINEUR

Je soussigné :

- ENTRAINEUR PUBLIC
- ENTRAINEUR PARTICULIER

- ELEVEUR-ENTRAINEUR
- PERMIS D'ENTRAINER

Depuis le :

certifie que Monsieur, Madame, Mademoiselle :

a les qualités nécessaires pour obtenir un agrément en qualité d'**AUTORISATION D'ELEVEUR-ENTRAINEUR.**

En effet, je le/la connais depuis :

Il/elle a travaillé chez moi du : au

En qualité de :

Il/elle a monté pour moi au cours des années

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à le

SIGNATURE

ATTESTATION POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ELEVEUR-ENTRAINEUR

Je soussigné :

- ENTRAINEUR PUBLIC
- ENTRAINEUR PARTICULIER

- ELEVEUR-ENTRAINEUR
- PERMIS D'ENTRAINER

Depuis le :

certifie que Monsieur, Madame, Mademoiselle :

a les qualités nécessaires pour obtenir un agrément en qualité **d'AUTORISATION D'ELEVEUR-ENTRAINEUR.**

En effet, je le/la connais depuis :

Il/elle a travaillé chez moi du : au

En qualité de :

Il/elle a monté pour moi au cours des années

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à le

SIGNATURE

PROPOSITIONS DE COULEURS

Pour vous aider dans votre choix, reportez-vous à notre plaquette « Dispositifs de couleurs » ou connectez-vous sur notre site :
 « [Http://www2.france-galop.com/couleurs/](http://www2.france-galop.com/couleurs/) »

NOM et Prénom (s) :

Je propose pour ma casaque les couleurs suivantes :
 Combinaisons classées par ordre de préférence (précisez en toutes lettres les dispositifs et les couleurs choisis).



Choix 1 :
Casaque :

Manches :

Toque :



Choix 2 :
Casaque :

Manches :

Toque :



Choix 3 :
Casaque :

Manches :

Toque :

DISPOSITIFS DE COULEURS

DISPOSITIF DE COULEURS

Les couleurs d'un propriétaire résultent de la combinaison des éléments suivants :

- A - Dispositifs du corps de la casaque.
- B - Dispositifs des manches.
- C - Dispositifs de la toque.
- D - Coloris autorisés.

A - Dispositifs du corps de la casaque.
Les dispositifs autorisés sont au nombre de 25 :

10 Croix de Lorraine								

B - Dispositifs des manches.
Les dispositifs autorisés sont au nombre de 12 :

C - Dispositifs de la toque.
Les dispositifs autorisés sont au nombre de 10 :

D - Coloris autorisés
Dix-huit coloris peuvent être utilisés

Les trois éléments, casaque, manches et toque, doivent se décrire dans cet ordre et se composer de deux couleurs, exceptionnellement de trois.
Les dispositifs différents de ceux énumérés ci-dessus, accordés antérieurement restent valables mais ne peuvent être attribués à nouveau que sur dérogation exceptionnelle des Commissaires de France-Galop.
Les Commissaires de France-Galop se réservent d'autre part la possibilité d'autoriser un propriétaire, dont les couleurs enregistrées hors de France diffèrent des dispositifs énumérés ci-dessus, à faire courir dans les courses régies par le présent Code, sous les couleurs qui lui ont été accordées hors de France.

Action pour la reconversion des chevaux de course

France Galop, la Ligue de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes (A.D.D.P.) ont besoin de votre soutien afin de pouvoir assurer une retraite digne et méritée aux anciens chevaux de course, parfois pour plusieurs dizaines d'années.

Propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys, pensez à souscrire au prélèvement automatique sur vos gains de courses : à chaque fois que vous gagnez une course de Galop, vous avez la possibilité de reverser, de manière automatique 1/1000ème ou plus de vos gains.

A noter : vos dons sont déductibles des impôts !

Historique : en septembre 2007, France Galop et La Ligue Française pour la Protection du Cheval ont créé le *Fonds de Reconversion des chevaux de course*.

L'objectif, qui demeure toujours aujourd'hui, était de pouvoir proposer à tout propriétaire une filière de reclassement d'un cheval en fin de carrière de course de Galop.

En 2017, France Galop s'est rapproché d'Au-Delà Des Pistes afin de donner un second souffle à ce projet qui nous concerne tous. Ainsi, nous allons pouvoir offrir davantage de possibilités de reconversion à un plus grand nombre de chevaux de course. Fin d'année 2021, A.D.D.P. a enfin obtenu le statut d'association d'intérêt public.

Dès lors, vous avez le choix d'attribuer vos dons soit à l'une des 2 associations soit au 2 associations.

Comment ça marche ? : France Galop délègue à A.D.D.P la gestion du flux de chevaux sortis de l'entraînement et à qui le propriétaire souhaite proposer une seconde carrière. A.D.D.P., fort de son réseau et des experts qui la composent, va agir comme un *grand hub* permettant d'orienter le cheval.

Plusieurs cas se présentent alors :

- *Le cheval est « sain »* : il pourra se reconvertir en cheval de sport, de dressage, de polo, de concours complet, de club hippique ou tout simplement de loisir dans une famille d'accueil susceptible de pouvoir l'héberger. Un temps de réadaptation sera cependant nécessaire pour revenir à une vie plus calme et paisible que celle qu'il connaissait chaque matin à l'entraînement.
- *Le cheval présente un certain nombre de pathologies* l'empêchant de retravailler : l'objectif est de trouver un hébergement, au pré, pour une retraite définitive et amplement méritée. Grâce à la Ligue Française de Protection du Cheval et à son réseau d'experts bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire, le cheval fera l'objet de visites de contrôle régulières afin de s'assurer de la qualité des soins qui lui sont prodigués.

Contacts email : bienetreequin@france-galop.com
web : www.france-galop.com ; www.lfpcheval.fr et www.audeladepistes.fr

**DECLARATION DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE
AU FONDS DE RECONVERSION DES CHEVAUX DE COURSES DE GALOP**

Je, soussigné(e)....., Membre de FRANCE GALOP, titulaire
du compte professionnel n°

Ou Gérant de la société
titulaire du compte professionnel n°

Déclare vouloir reverser, dans le cadre d'un virement automatique (cochez les cases correspondantes,
possibilité de verser à une association de votre choix ou aux deux associations) :

- au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré par **la Ligue Française de Protection du Cheval**, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de partenariat établie entre ces deux associations.
 - 1 / 1000ème minimum de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
 - ... / 1000èmes (part à préciser) de tous les gains (allocations, primes, pourcentages...) perçus sur le dit compte professionnel (1),

ET / OU

- au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré par **l'association Au-Delà Des Pistes**, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de partenariat établie entre ces deux associations.
 - 1 / 1000ème minimum de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
 - ... / 1000èmes (part à préciser) de tous les gains (allocations, primes, pourcentages,...) perçus sur le dit compte professionnel (1),

Je suis informé(e) que je peux à tout moment résilier ce(s) reversement(s) par simple lettre ou mail adressés au Service des comptes professionnels de FRANCE GALOP.

Je suis informé(e) que la Ligue Française de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes sont des Associations loi 1901 reconnues d'utilité publique et qu'à ce titre, elles m'adresseront annuellement l'attestation fiscale correspondant aux montants que je reverse au fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, afin de bénéficier des dispositions fiscales en vigueur.

Fait à, le / / 20.....

(Signature du titulaire du compte ou de son représentant légal, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation »)

(1) versement mis en œuvre à compter de la date d'enregistrement de ce formulaire par les services de FRANCE GALOP